

avis du la Constitution quimper le 19 janvier 1866



21
je dois vous dire, Monseigneur, ce que j'ai déclaré en arrivant dans mon diocèse. Je ne connais plus de Constitutionnels. mes prédécesseurs, les évêques, ont placé dans des cures ou des succursales, je dois croire qu'il s'est donné de la foi, de la moralité et de la capacité. Je ne demande donc de rétractation à personne. Ce sont les sentiments manifestés à l'avenir, c'est la conduite que je jugerai et que je dois juger avec une prudence sévère. Si quelques individus pour satisfaire au cri de leur conscience croient devoir faire quelque déclaration, je veux que cette déclaration reste dans le secret du sanctuaire et je n'entends pas que l'on fasse le moindre éclat. Si l'individu tourmenté par des remords, en parle aux personnes de sa connaissance, c'est son affaire, mais je ne veux pas que l'on puisse dire que d'autres prêtres l'ont exigé. Des hommes qui ne vivent de dénonciations, que comme certains animaux de poyons, disent bien dire dans ce moment que les Constitutionnels sont persécutés et que l'on exige d'eux des rétractations. J'ai répondu avec fermeté cette allégoire

1081
par lequel je suis bien sûr que personne dans mon diocèse
ne se permettrait une pareille conduite, sans me consulter.
Ce que vous me dites de la personne dont vous me parlez,
vintre dans dans les fonctions du confesseur, a-t-il fait tort
à son prochain dans les biens, dans sa réputation, le
confesseur doit remplir son devoir d'après les principes. mais
dans de pareilles circonstances, il doit sentir qu'il faut aller
dans l'indulgence aussi loin que les principes le permettent.
mais surtout, Monsieur, point d'éclat. en général c'est
pas à nous à parler des Conversions, c'est aux Convertis
à en parler. tous les Convertis sont pas le courage dans
le premier moment de faire une confession publique.
il résiste contre tous les principes de la prudence, d'écarter
ceux qui pourroient penser que l'on exige cette condition,
qui n'est pas nécessaire, pour que Dieu soit satisfait et l'église
consolée. C'est la la conduite que j'ai tenue en l'égard de
mon chanoine de mon église. il m'a fait plusieurs
jours avant sa mort une déclaration très constante.

et en a parlé, je me suis borné à le dire à quelques ecclésiastiques
respectables et discrets.
le rôle selon la sagesse nous est recommandé par le grand
apôtre et il connoît trop bien le cœur humain pour ne
pas en faire un précepte.
ainsi, Monsieur, j'espère que vous regarderez votre
ministère comme devant se borner au for intérieur, vous
êtes trop éclairé et trop sage pour que j'aie besoin de
vous prescrire une règle de conduite.
j'ai l'honneur de vous renouveler l'assurance de mon
sincère et respectueux attachement.

+ p. v. évêque de quimper

vous pouvez communiquer ma lettre à m^r le Curé
de St Louis de breit.